

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2338

23 septembre 2013

### SOMMAIRE

<b>AINA Hospitality Investment GP</b> .....	<b>112186</b>	<b>Lux Restauration S.à.r.l.</b> .....	<b>112179</b>
<b>Antinea Capital S.à r.l. &amp; Partners S.C.A.</b> .....	<b>112196</b>	<b>Main Street 824 (Proprietary) Limited S.à r.l.</b> .....	<b>112180</b>
<b>Arteva Europe S.à r.l.</b> .....	<b>112202</b>	<b>Manor Investment S.A.</b> .....	<b>112183</b>
<b>ASF Rome Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>112199</b>	<b>Marial Immobilière S.A.</b> .....	<b>112182</b>
<b>BK Finance S.à r.l.</b> .....	<b>112205</b>	<b>Media Entertainment Communication Holding</b> .....	<b>112181</b>
<b>Bond Capital Partners (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>112193</b>	<b>Median Gruppe S.à r.l.</b> .....	<b>112181</b>
<b>Bravissima (BC) Luxco S.C.A.</b> .....	<b>112207</b>	<b>Median Gruppe S.à r.l.</b> .....	<b>112181</b>
<b>Breizh 44 S.à r.l.</b> .....	<b>112208</b>	<b>Median Kliniken S.à r.l.</b> .....	<b>112182</b>
<b>Brenlux S.à r.l.</b> .....	<b>112213</b>	<b>Median Kliniken S.à r.l.</b> .....	<b>112182</b>
<b>BRS International S.A.</b> .....	<b>112211</b>	<b>Medoc, s.à r.l.</b> .....	<b>112182</b>
<b>Cable TV S.A.</b> .....	<b>112179</b>	<b>MEIF Germany Two S.à r.l.</b> .....	<b>112183</b>
<b>Caliax S.A.</b> .....	<b>112217</b>	<b>Mello Finance S.A.</b> .....	<b>112183</b>
<b>Canepa Management GP COOP S.A.</b> ...	<b>112180</b>	<b>MERCURY TECHNOLOGIES</b> .....	<b>112184</b>
<b>Carignan Holding S.A.</b> .....	<b>112179</b>	<b>Merlimmo S.A.</b> .....	<b>112184</b>
<b>Cosmetic Japan S.A.</b> .....	<b>112214</b>	<b>Metalica Home S.à r.l.</b> .....	<b>112185</b>
<b>Dünen Resort S.A.</b> .....	<b>112218</b>	<b>Models et Design S.A.</b> .....	<b>112185</b>
<b>DWS Investment S.A.</b> .....	<b>112220</b>	<b>MO Group International S.A.</b> .....	<b>112222</b>
<b>Fiduciaire Scheiwen - Nickels &amp; Associés S.à r.l.</b> .....	<b>112221</b>	<b>MO Group International S.A., SPF</b> .....	<b>112222</b>
<b>Gefirex SPF S.A.</b> .....	<b>112222</b>	<b>Moon International Luxembourg S.A.</b> ...	<b>112224</b>
<b>Imperial Innovations S.à.r.l.</b> .....	<b>112185</b>	<b>Morninglight Investments S.à r.l.</b> .....	<b>112183</b>
<b>Iniohos Investment Management SICAV- SIF (Lux)</b> .....	<b>112224</b>	<b>MSEOF Bayerstrasse S.à r.l.</b> .....	<b>112224</b>
<b>Knightlights Property S.A.</b> .....	<b>112178</b>	<b>Nina Invest S.A.</b> .....	<b>112183</b>
<b>Laude Invest II S.à r.l.</b> .....	<b>112179</b>	<b>Openwise Immo S.A.</b> .....	<b>112185</b>
<b>Laureena S.A.</b> .....	<b>112180</b>	<b>Pezou Sàrl</b> .....	<b>112184</b>
<b>L.C.S.L. Immo S.A.</b> .....	<b>112178</b>	<b>Plymouth HoldCo S.à r.l.</b> .....	<b>112184</b>
<b>Levygraphie S.à r.l.</b> .....	<b>112178</b>	<b>Property Augsburg S.à r.l.</b> .....	<b>112185</b>
<b>L'Immobilière du Quartier K S.A.</b> .....	<b>112178</b>	<b>Property Bamberg/München S.à r.l.</b> .....	<b>112186</b>
<b>Litoria S.A.</b> .....	<b>112180</b>	<b>Property Gelsenkirchen S.à r.l.</b> .....	<b>112224</b>
<b>Lux Cantines s.à.r.l.</b> .....	<b>112180</b>	<b>Senior European Loan Fund SCA-SIF</b> ...	<b>112178</b>
<b>Luxembourg Bridge</b> .....	<b>112179</b>	<b>SESAM Beauty Concepte S.à r.l.</b> .....	<b>112181</b>
<b>Lux-International Transport GmbH</b> ....	<b>112181</b>	<b>signum IMMOBILIERE JEAN-PIERRE GRAAS S.à r.l.</b> .....	<b>112182</b>
		<b>Square Churchill 5</b> .....	<b>112184</b>

**Knightlights Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 107.500.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013108116/10.

(130131076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**L.C.S.L. Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.  
R.C.S. Luxembourg B 66.698.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108121/10.

(130130675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**L'Immobilière du Quartier K S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4501 Differdange, Parc d'Activité Gadderscheier.  
R.C.S. Luxembourg B 35.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108123/10.

(130130732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**Levygraphie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7354 Helmdange, 12, rue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 150.742.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.  
Luxembourg

Référence de publication: 2013108146/11.

(130131480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**Senior European Loan Fund SCA-SIF, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 169.723.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Senior European Loan SCA-SIF  
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013108399/13.

(130131568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**Carignan Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 166.068.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

CARIGNAN HOLDING S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013108747/13.

(130131782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Cable TV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.  
R.C.S. Luxembourg B 119.896.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108732/11.

(130132040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Laude Invest II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 124.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108125/10.

(130131507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**Lux Restauration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 117.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lux Restauration S.à r.l.

Référence de publication: 2013108131/10.

(130131297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**Luxembourg Bridge, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 138.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108133/10.

(130131630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**Canepa Management GP COOP S.A., Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 174.494.

Monsieur Elias ESBER a démissionné de son mandat d'administrateur de classe B de la Société avec effet au 14 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Canepa Management GP COOP S.A.

Signature

Référence de publication: 2013108739/13.

(130132624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

**Main Street 824 (Proprietary) Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.591.

*Rectificatif du dépôt n° L130127719 déposé au RCS en date du 25 Juillet 2013*

Les comptes annuels au 31 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108160/11.

(130130946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**Laureena S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 64.295.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108142/10.

(130131137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**Litoria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 149.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108147/10.

(130130932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**Lux Cantines s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 92.972.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013108153/10.

(130131640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**Lux-International Transport GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 21.539.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013108154/10.

(130131162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**Media Entertainment Communication Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 148.247.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108163/10.

(130131541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**Median Gruppe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 147.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108164/10.

(130131032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**Median Gruppe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 147.196.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108165/11.

(130131034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**SESAM Beauty Concepte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Laengten.

R.C.S. Luxembourg B 119.471.

*Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung gehalten am 25. Juli 2013 in Grevenmacher*

Es wurde folgendes beschlossen:

- Der Sitz der Gesellschaft wird von L-6783 Grevenmacher, 33, op der Heckmill nach L-6776 Grevenmacher, 5, an de Laengten verlegt.

Luxemburg, den 25. Juli 2013.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2013108440/13.

(130130915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**Median Kliniken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 147.339.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108167/11.

(130131035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**signum IMMOBILIERE JEAN-PIERRE GRAAS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 31, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 101.362.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND &amp; PARTNERS S.à r.l.

12, rue de la Gare

L-7535 MERSCH

Signature

Référence de publication: 2013108606/13.

(130132776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

**Median Kliniken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 147.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108166/10.

(130131033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**Marial Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4501 Differdange, Parc d'Activité Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 35.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108185/10.

(130130716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**Medoc, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, Z.A. Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 109.025.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013108192/10.

(130131641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**Mello Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 165.201.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2013108171/11.

(130130989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**Morninglight Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 171.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Morninglight Investments S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013108176/11.

(130131338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**Manor Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 157.644.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 juillet 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013108184/11.

(130131756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**MEIF Germany Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.  
R.C.S. Luxembourg B 118.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108193/10.

(130131434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**Nina Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 136.926.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2013108250/11.

(130130997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**MERCURY TECHNOLOGIES, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 168.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108194/10.

(130130935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**Merlimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 73.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108196/10.

(130130928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**Pezou Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 165.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Pezou SARL*

*Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013108285/11.

(130131362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**Plymouth HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 801.194,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 134.844.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Plymouth Holdco S.à.r.l*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013108287/11.

(130130626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**Square Churchill 5, Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 4.132.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 16 juillet 2013*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes 2013 qui se tiendra en 2014.

*Pour extrait conforme*

*Paul LAPLUME*

Référence de publication: 2013108416/12.

(130131457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**Metalica Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 20, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 56.834.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108197/10.

(130130680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**Openwise Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 166.276.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2013108274/11.

(130131091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**Property Augsburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Property Augsburg S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013108291/11.

(130131142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**Imperial Innovations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 31.126,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.293.

Avec effet au 18 juillet, 2013 Madame Susan Searle a démissionné de son mandat de Gérante de la Société.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013108009/12.

(130130726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**Models et Design S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 43G, route de Weiswampach.

R.C.S. Luxembourg B 130.336.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Danelli Barbara.

Référence de publication: 2013108212/10.

(130131278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**Property Bamberg/München S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Property Bamberg/München S.à r.l.*

Intetrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013108292/11.

(130131153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**AINA Hospitality Investment GP, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 179.182.

STATUTES

In the year two thousand and thirteenth on the nineteenth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

(1) Jaume Tàpies Ibern, residing in Escaldes, Andorra, hereby represented by Camilo Luna, lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

(2) Michael Ernestus, residing in New York, United States, hereby represented by Camilo Luna, lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said powers of attorney, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

**1. Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "AINA Hospitality Investment GP" (the Company).

**2. Art. 2. Corporate object.**

2.1 The purpose of the Company is to act as general partner of, and take general partner interests in, any Luxembourg corporate partnership limited by shares (*société en commandite par actions*). The Company may further hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may borrow in any form and privately issue bonds.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**3. Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**4. Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

4.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**5. Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one euro (EUR1) each.

**6. Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders in accordance with article 15 of these articles of association.

**7. Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**8. Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a single representative towards the Company.

**9. Art. 9. Transfer of shares.**

9.1 In case the Company has only one shareholder, the shares held by the sole shareholder are freely transferable.

9.2 In case the Company has several shareholders, any transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of shareholders who represent at least three-quarters of the share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.

9.3 Any transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

9.4 The requirements of articles 189 and 190 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Act) will apply to the transfer of shares.

**10. Art. 10. Redemption of shares.**

10.1 The Company shall have the power to acquire shares of its own share capital, provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

10.2 The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association of the Company shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**11. Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

**12. Art. 12. Management.**

12.1 The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

12.2 The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

12.3 In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

12.4 All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

12.5 The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

12.6 The manager, or in case of plurality of managers, any two managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12.7 In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

12.8 A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

12.9 In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any two managers jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

12.10 A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

12.11 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**13. Art. 13. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**14. Art. 14. General meetings of the shareholder(s).**

14.1 An annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

14.2 Other general meetings of the shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

14.3 As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**15. Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority.**

15.1 The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

15.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions regardless of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

15.3 However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the 1915 Act.

**16. Art. 16. Financial year.** The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

**17. Art. 17. Financial statements.**

17.1 Each year as at the end of the financial year, the Company's balance sheet and the profit and loss statement are established under the responsibility of the board of managers.

17.2 Each shareholder may inspect the balance sheet and the profit and loss statement at the Company's registered office.

**18. Art. 18. Appropriation of profits, Reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) on a pro rata basis in proportion to his (their) share holding in the Company. The board of managers may decide to pay interim dividends.

**19. Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders(s) or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine his (their) powers and remuneration.

**20. Art. 20. Auditor.** In accordance with article 200 of the 1915 Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**21. Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the 1915 Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

*Subscription and Payment*

The Articles having thus been established, all shares have been subscribed as follows:

Jaume Tàpies Ibern . . . . .	4,167 shares
Michael Ernestus . . . . .	8,333 shares
Total: . . . . .	<u>12,500 shares</u>

All these shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) shares is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

*Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2013.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

(1) the number of managers is set at 3;

(2) the meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time and with the following signature power:

- Jaume Tàpies Ibern, born on 7 April 1968 in La Seu d'Urgell, Spain and residing at C/ dels Paraires, 8 AD 700 Escaldes, Andorra;

- Liza Masias, born on 18 July 1965 in Lima, Peru and residing at Drève de la Vanette 5, 1410 Waterloo, Belgium;

- Michael Ernestus, born on 22 August 1949 in Düsseldorf, Germany and residing at 10 west 66<sup>th</sup> street, New York, NY, 10023, United States of America;

(3) the registered office is established at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois de juillet.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

(1) Jaume Tàpies Ibern, demeurant à Escaldes, Andorre, ici représenté par Camilo Luna, avocat, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

(2) Michael Ernestus, demeurant à New York, États-Unis, ici représenté par Camilo Luna, avocat, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après paraphe ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, aux termes de la capacité avec laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée constituée par le présent acte.

**1. Art. 1<sup>er</sup> . Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "AINA Hospitality Investment GP" (ci-après, la Société).

**2. Art. 2. Objet social.**

2.1 La Société peut agir en tant qu'associé commandité de, et prendre des intérêts d'associé commandité dans, toute société en commandite par actions luxembourgeoise. La Société peut en outre prendre de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations ainsi que la réalisation d'investissements dans des propriétés immobilières.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

2.4 La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

**3. Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**4. Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social est établi à Luxembourg ville, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance de la Société.

4.3 La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

**5. Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

**6. Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**7. Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**8. Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**9. Art. 9. Transfert de parts sociales.**

9.1 Lorsque la Société a un associé unique, toutes les cessions des parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

9.2 En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

9.3 La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux associés survivants.

9.4 Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées en ce qui concerne le transfert de parts sociales.

**10. Art. 10. Rachat de parts sociales.**

10.1 La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

10.2 L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts de la Société en vertu de l'article 15 des présents statuts sont d'application.

**11. Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**12. Art. 12. Gérance.**

12.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

12.2 L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

12.3 Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

12.4 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

12.5 En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques.

12.6 Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

12.7 En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

12.8 Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

12.9 En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par deux gérants quelconques conjointement. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

12.10 Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

12.11 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**13. Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

#### **14. Art. 14. Assemblées générale des associés.**

14.1 Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

14.2 D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

14.3 Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

#### **15. Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité.**

15.1 L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

15.2 En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

15.3 Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**16. Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

### 17. Art. 17. Comptes annuels.

17.1 Chaque année à la fin de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

17.2 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**18. Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**19. Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**20. Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**21. Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de cette Société ayant ainsi été établis, les parties comparantes déclarent qu'elles souscrivent les parts sociales comme suit:

Jaume Taupïès . . . . .	4.167 parts sociales
Michael Ernestus . . . . .	8.333 parts sociales
Total: . . . . .	12.500 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par les parties susmentionnées par paiement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 Décembre 2013.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.200.-

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution, les associés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 3.
2. sont nommés gérants pour une durée indéterminée avec les pouvoirs de signature suivants:
  - Jaume Tàpies Ibern, dont l'adresse privée est à C/Dels Paraires, 8AD700 Escaldes, Andorre;
  - Liza Masias, dont l'adresse privée est à Drève de la Vanette 5, 1410 Waterloo, Belgique;
  - Michael Ernestus, dont l'adresse privée est à 10 west 66<sup>th</sup> street, New York, NY, 10023, Etats-Unis d'Amérique.
3. le siège social de la société est établi au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. LUNA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2013. Relation: LAC/2013/34328 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

Référence de publication: 2013111847/367.

(130136327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Bond Capital Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.224.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Bond Capital Partners (Luxembourg) S.A.", a "société anonyme", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 132 224 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted on 22 August 2007, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2490 of 2 November 2007 and lastly amended by a notarial deed enacted on 22 October 2009, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2371 of 4 December 2009.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette

The chairman appoints as secretary Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

The meeting elects as scrutineer Mrs Brigitte MARTIN, residing professionally in Esch/Alzette

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, Bond Capital Partners I Limited, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered address at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda (the "Sole Shareholder") is duly represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal. That proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - The 3,200 (three thousand two hundred) ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each and the 4 (four) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each ("MRPS"), together representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of the notice right;
2. Approval of the redemption by the Company of 4 (four) Class A mandatory redeemable preferred shares held by Bond Capital Partners 1 Limited;
3. Immediate cancellation of the Class A mandatory redeemable preferred shares and subsequent decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 40 (forty Euros);
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Amendment of the articles of association of the Company further to the resolutions above; and
6. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its rights to notice of the extraordinary general meeting, which should have been sent to it prior to this meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers itself to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote, when entitled to do so, upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved that the Company redeems its own class A MRPS (the "Shares"), from Bond Capital Partners I Limited (the "Redemption of the Shares").

The Redemption of the Shares is made at a global redemption price (the "Redemption Price") calculated in accordance with article ten of the articles of association of the Company and corresponding to a nominal value of EUR 10 (ten Euros) for each of the class A MRPS and a special share premium attached to the class A MRPS amounting to EUR 8,562,600 (eight million five hundred sixty-two thousand six hundred Euro).

It was noted that the accounts of the Company as prepared and approved by the board of directors reflecting the accounting situation of the Company as of 15 July 2013, shows the existence of sufficient distributable funds for the Redemption of the Shares according to article 72.1 of the Luxembourg law on Commercial Companies.

It was noted that the Redemption Price shall be satisfied in accordance with the decision of the board of directors of the Company taken during the board meeting held on 17 July 2013.

*Third resolution:*

It is resolved, in accordance with the provisions of article ten of the Company's articles of association, to cancel the Shares with immediate effect, further to the Redemption of the Shares by the Company such as described above.

It was noted that the Redemption of the Shares will extinguish all the rights of the class A MRPS holder towards the Company (such as the right to the share premium) and that these rights shall be extinguished automatically by payment of the Redemption Price.

As a result of the aforesaid cancellation of the Shares, the Company's share capital shall be decreased by an amount of EUR 40 (forty Euros), and will amount to EUR 32,000 (thirty-two thousand Euros).

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of: Bond Capital Partners I Limited: 3,200 (three thousand two hundred) ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is resolved to amend paragraph one of article seven of the articles of association of the Company (the "Articles") to be read as follows:

" **Art. 7.** The Company's share capital is set at EUR 32,000 (thirty-two thousand Euros) consisting of 3,200 (three thousand two hundred) ordinary shares (the "Ordinary Shares" or the "Shares"), all in registered form with a par value of ten Euros (EUR 10) each, subscribed and fully paid up."

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille treize, le dix-septième jour de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société "Bond Capital Partners (Luxembourg) S.A.", société anonyme, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132 224 (la «Société»), constituée suivant acte notarié du 22 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2490 du 2 novembre 2007 et dernièrement modifié suivant acte notarié du 29 octobre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2371 du 4 décembre 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Brigitte MARTIN, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire unique de la Société, Bond Capital Partners I Limited, une société constituée selon le droit des Bermudes, ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Les Bermudes Actionnaire Unique», est dûment représenté par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Cette procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Les 3.200 (trois mille deux cent) actions ordinaires ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune et les 4 (quatre) actions préférentielles rachetables ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune (les «Actions Préférentielles»), représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Actionnaire Unique a été valablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation du rachat par la Société de 4 (quatre) actions préférentielles rachetables de catégorie A détenues par Bond Capital Partners I Limited;
3. Annulation immédiate des actions préférentielles rachetables de catégorie A et diminution subséquente du capital social de la Société d'un montant de 40 EUR (quarante Euros);
4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
5. Modification des statuts de la Société suivant les résolutions ci-avant; et
6. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Actionnaire Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Actionnaire Unique renonce à son droit à une convocation préalable à la présente assemblée générale extraordinaire qui aurait du lui être envoyée avant la présente assemblée; l'Actionnaire Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et est donc d'accord pour délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un délai suffisant pour lui permettre de l'examiner attentivement.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé du rachat par la Société de ses propres Actions Préférentielles de catégorie A (les «Actions»), à Bond Capital Partners I Limited (le «Rachat des Actions»).

Le Rachat des Actions est effectué à un prix total de rachat (le «Prix de Rachat»), calculé conformément à l'article dix des statuts de la Société et correspondant à la valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) pour chacune des Actions Préférentielles de catégorie A et une prime d'émission spéciale liée aux Actions Préférentielles de catégorie A d'un montant de EUR 8,562,600 (huit million cinq cent soixante- deux mille six cent Euros).

Il est noté que les comptes de la Société tels que préparés et approuvés par le conseil d'administration reflétant la situation comptable de la Société au 15 juillet 2013, montrent l'existence de fonds distribuables suffisants pour le Rachat des Actions conformément à l'article 72.1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Il est noté que le Prix de Rachat sera payé conformément à la décision du conseil d'administration de la Société, prise durant la réunion du conseil d'administration du 17 juillet 2013.

*Troisième résolution:*

Il est décidé, conformément aux dispositions de l'article dix des statuts de la Société, d'annuler les Actions avec effet immédiat, suivant le Rachat des Actions par la Société tel que décrit ci-dessus.

Il est noté que le Rachat des Actions éteindra tous les droits du détenteur des Actions Préférentielles de catégorie A à l'égard de la Société (tel que le droit à la prime d'émission) et que ces droits seront éteints automatiquement par paiement du Prix de Rachat.

En conséquence de l'annulation de l'Action précitée, le capital social de la Société sera diminué d'un montant de 40 EUR (quarante Euros), et s'élèvera à 32.000 EUR (trente-deux mille Euros).

*Quatrième résolution:*

En conséquence des résolutions et déclarations qui précèdent, l'actionnariat de la Société est maintenant composé de: Bond Capital Partners I Limited: 3.200 (trois mille deux cent) actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des résolutions et déclarations, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article sept des statuts la Société (les «Statuts») pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital social est fixé à 32.000,- EUR (trente-deux mille Euros), représenté par (i) 3.200 (trois mille deux cents) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires» ou les «Actions»), toutes enregistrées avec une valeur nominale de 10,-EUR (dix Euros) chacune, souscrites et entièrement payées.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, aux jour, mois et année en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, le notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Conde, Maria Santiago, Martin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9922.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013111905/173.

(130136630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Antinea Capital S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 174.983.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, having his professional address at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as proxyholder of Antinea Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174953, acting as general partner (the General Partner) of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) Antinea Capital S.à r.l. & Partners S.C.A., with registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174983 (hereinafter, the Company), established pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 24, 2013, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and which bylaws have been amended the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated March 12, 2013, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

by virtue of a power of attorney granted by resolutions taken by the managers of the general partner of the Company on March 14, 2013 (the Resolutions).

An extract of said Resolutions, signed ne varietur by the proxyholder of the General Partner and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The General Partner, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

I. That the subscribed share capital of the Company was as from March 13, 2013 fixed at five hundred nine thousand seven hundred forty-nine Euro (EUR 509.749,00) represented by five hundred two thousand (502.000) class A ordinary shares, three thousand eight hundred seventy-four (3.874) class B ordinary shares, three thousand eight hundred seventy-four (3.874) class C ordinary shares, and one (1) class D share which shall be held by the general partner of the Company, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, and fully paid up.

II. According to article 13 of the Company's articles of association, the authorized share capital, excluding the subscribed share capital, is set at two hundred million Euro (EUR 200.000.000,00) which can be represented either by class A shares and/or class B shares and/or class C shares at the option of the General Partner.

The General Partner may, at its sole discretion, increase the share capital within the limits of the authorized share capital and is authorized and empowered to:

- realize any increase of the share capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares of any class, against payment in cash or in kind;

- determine the place and date of the issuance or the successive issuances, the issuance price, the amount of any share premium to be paid on the shares if any, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares;

- issue class A shares and/or class B shares and/or class C shares of any sub category without any preferential subscription right for the holders of class A shares and/or class B shares;
- change the denomination of unsubscribed class A shares and/or class B shares and/or class C shares into a new class of shares as long as terms of such new class of shares are not more favourable than those of the class A shares and/or class B shares and/or class C shares.

III. That by the Resolutions, the General Partner has resolved to increase, within the frame of the authorized capital, the subscribed share capital of the Company to the extent of two hundred ten thousand Euro (EUR 210.000,00) in order to raise it from its current amount of five hundred nine thousand seven hundred forty-nine Euro (EUR 509.749,00) to seven hundred nineteen thousand seven hundred forty-nine Euro (EUR 719.749,00), by the creation and issuance, on March 14, 2013, of two hundred ten thousand (210.000) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, and resolved to accept the subscriptions and payments for these shares from the subscribers for the amounts as evidenced in the Resolutions.

The total amount of two hundred ten thousand Euro (EUR 210.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

IV. Further to this share capital increase, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended as follows:

« **Art. 5.** The share capital is set at seven hundred nineteen thousand seven hundred forty-nine Euro (EUR 719.749,00) represented by seven hundred twelve thousand (712.000) class A ordinary shares (the Class A Shares), three thousand eight hundred seventy-four (3.874) class B ordinary shares (the Class B Shares), three thousand eight hundred seventy-four (3.874) class C ordinary shares (the Class C Shares and together with the Class A Shares and the Class B Shares, the Ordinary Shares), and one (1) class D share which shall be held by the general partner of the Company (hereinafter, the Class D Share and together with the Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares, collectively the Classes of Shares and individually as a Class of Shares), with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, and fully paid up".

V. Further to the above, the first paragraph of article 13 of the Company's articles of association is amended as follows:

« **Art. 13.** The authorized share capital, excluding the subscribed share capital, is set at one hundred ninety-nine million seven hundred ninety thousand Euro (EUR 199.790.000,00) which can be represented either by Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares at the option of the Manager."

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by its full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le seize juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial d'Antinea Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174953, agissant en sa qualité d'associé commandité (l'Associé Commandité) de la société en commandite par actions de droit luxembourgeois «Antinea Capital S.à r.l. & Partners S.C.A.», ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174983 (ci-après désignée la Société), constituée par acte du notaire instrumentaire le 24 janvier 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire le 12 mars 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

en vertu d'une procuration conférée par les résolutions prises par les gérants de l'Associé Commandité en date du 14 mars 2013 (les Résolutions),

Un extrait desdites Résolutions, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de l'Associé Commandité et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

L'Associé Commandité, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que le capital social souscrit de la Société au 13 mars 2013, était fixé à cinq cent neuf mille sept cent quarante-neuf Euro (EUR 509.749,00) représenté par cinq cent deux mille (502.000) actions ordinaires de classe A, trois mille huit cent soixante-quatorze (3.874) actions ordinaires de classe B, trois mille huit cent soixante-quatorze (3.874) actions ordinaires de classe C, et une (1) action ordinaire de classe D qui doit être détenue par l'associé commandité de la Société, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, et intégralement libérées.

II. Qu'aux termes de l'article 13 des statuts de la Société, Le capital autorisé, excluant le capital souscrit, est fixé à deux cent millions d'Euro (EUR 200.000.000,00) pouvant être représenté par des actions de classe A et/ou des actions de classe B et/ou des actions de classe C, au choix de l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité peut, à sa seule discrétion, augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé et est autorisé et habilité à:

- réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions de n'importe quelle catégorie, contre paiement en numéraire ou en nature;
- déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le montant de la prime d'émission liée aux actions, le cas échéant, les termes et conditions de la souscription et libération des nouvelles actions;
- émettre des actions de classe A et/ou des actions de classe B et/ou des actions de classe C de chaque sous-catégorie sans droit préférentiel de souscription pour les détenteurs d'actions de classe A et/ou d'actions de classe B;
- changer la dénomination des actions de classe A et/ou des actions de classe B et/ou des actions de classe C non souscrites en une nouvelle classe d'actions aussi longtemps que les termes de cette nouvelle classe d'actions n'est pas plus favorable que ceux des actions de classe A et/ou des actions de classe B et/ou des actions de classe C.

III. Au terme des Résolutions, l'Associé Commandité a décidé d'augmenter, dans le cadre du capital autorisé, le capital social souscrit de la Société d'un montant de deux cent dix mille Euro (EUR 210.000,00), afin de le porter de son montant de cinq cent neuf mille sept cent quarante-neuf Euro (EUR 509.749,00) à sept cent dix-neuf mille sept cent quarante-neuf Euro (EUR 719.749,00), par l'émission, le 14 mars 2013, de deux cent dix mille (210.000) actions de classe A, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, et d'accepter la souscription et la libération de ces nouvelles actions, par les souscripteurs pour les montants mentionnés dans les Résolutions.

Le montant total de deux cent dix mille Euro (EUR 210.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société

IV. Suite à cette augmentation de capital, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à sept cent dix-neuf mille sept cent quarante-neuf Euro (EUR 719.749,00) représenté par sept cent douze mille (712.000) actions ordinaires de classe A (les Actions de Classe A), trois mille huit cent soixante-quatorze (3.874) actions ordinaires de classe B (les Actions de Classe B), trois mille huit cent soixante-quatorze (3.874) actions ordinaires de classe C (les Actions de Classe C, et ensemble avec l'Action de Classe A et les Actions de Classe B, les Actions Ordinaires), toutes libérées au moins à hauteur de vingt-cinq pourcent (25%), et une (1) action ordinaire de classe D (ci-après, l'Action de Classe D, et ensemble avec l'Action de Classe A, les Actions de Classe B et les Actions de Classe C, les Classes d'Actions, et individuellement la Classe d'Action) intégralement libérées, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

V. Suite à cela, le premier paragraphe de l'article 13 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais:

« **Art. 13.** Le capital autorisé, excluant le capital souscrit, est fixé à cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-dix mille Euro (EUR 199.790.000,00) pouvant être représenté par des Actions de Classe A et/ou des Actions de Classe B et/ou des Actions de Classe C, au choix du Gérant.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,00).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire de la personne comparante, connus du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9911. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013111791/157.

(130136720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**ASF Rome Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 92.500,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.839.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

ASF Rome L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5175548, acting through its General Partner ASF Rome GP, LLC (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed *in* varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of ASF Rome Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 24, Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170839 (the "Company") incorporated by a deed enacted by Me Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 7 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2039 on 17 August 2012. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed enacted by the undersigned notary on 22 April 2013 published in the Mémorial on 17 July 2013 number 1711.

II.- That the 91,500 (ninety one thousand five hundred) shares having a nominal value of CAD 1.- (one Canadian Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of CAD 1,000.- (one thousand Canadian Dollars) so as to raise it from its current amount of CAD 91,500.- (ninety-one thousand five hundred Canadian Dollars) to CAD 92,500.- (ninety-two thousand five hundred Canadian Dollars) by the issuance of 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of CAD 1 (one Canadian Dollar) each, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;
3. Subscription and payment by ASF Rome L.P. of the new shares by way of a contribution in cash;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8. of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of CAD 1,000.- (one thousand Canadian Dollars) so as to raise it from its current amount of CAD 91,500.- (ninety-one thousand five hundred Canadian Dollars) to CAD 92,500.- (ninety-two thousand five hundred Canadian Dollars) by the issuance of 1,000.- (one thousand) new shares with a nominal value of CAD 1.- (one Canadian Dollar) each (the "New Shares"), the whole to be fully paid up by a contribution in cash (the "Contribution").

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares by the Sole Shareholder through the Contribution.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which declares to subscribe to the New Shares.

The New Shares have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution, which is now at the disposal of the Company.

*Evidence of the Contribution's existence*

Proof of the Contribution has been given.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- ASF Rome L.P.: 92,500 (ninety-two thousand five hundred) shares.

The notary acts that the 92,500 (ninety-two thousand five hundred) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

Further to resolution 2. above, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company, so that it reads as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at CAD 92,500 (ninety-two thousand five hundred Canadian Dollars), represented by 92,500 (ninety-two thousand five hundred) shares with a nominal value of CAD 1.- (one Canadian Dollar) each."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

**A comparu:**

ASF Rome L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5175548, agissant par l'intermédiaire de son associé gérant ASF Rome GP, LLC (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'Associé Unique de ASF Rome Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social sis au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170839 (la «Société»), constituée par acte notarié reçu par Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, du 7 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2039 du 17 août 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par devant le notaire soussigné le 22 avril 2013, publié au Mémorial le 17 juillet 2013 numéro 1711.

II.- Que les 91.500 (quatre-vingt-onze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1.- CAD (un Dollar Canadien) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.000.- CAD (mille Dollars Canadiens) afin de le porter de son montant actuel de 91.500.- CAD (quatre-vingt-onze mille cinq cents Dollars Canadiens) à 92.500.- CAD (quatre-vingt-douze mille cinq cents Dollars Canadiens) par l'émission de 1.000 (mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 CAD (un Dollar Canadien) chacune, le tout devant être libéré par un apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par ASF Rome L.P. des nouvelles parts sociales par voie d'un apport en numéraire;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.000.- CAD (mille Dollars Canadiens) afin de le porter de son montant actuel de 91.500.- CAD (quatre-vingt-onze mille cinq cents Dollars Canadiens) à 92.500.- CAD (quatre-vingt-douze mille cinq cents Dollars Canadiens) par l'émission de 1.000 (mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 CAD (un Dollar Canadien) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en numéraire (l'«Apport»).

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique au moyen de l'Apport.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par l'Apport, qui est désormais à disposition de la Société.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, l'actionariat de la Société est désormais composé de:

- ASF Rome L.P.: 92.500 (quatre-vingt-douze mille cinq cents) parts sociales.

Le notaire témoigne que les 92.500 (quatre-vingt-douze mille cinq cents) parts sociales représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence de la résolution 2. ci-dessus, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 92.500.- CAD (quatre-vingt-douze mille cinq cents Dollars Canadiens) représenté par 92.500 (quatre-vingt-douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1.- CAD (un Dollar Canadien) chacune.»

*Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, ce mandataire de la partie comparante a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 août 2013. Relation: EAC/2013/10193.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013111874/173.

(130136959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Arteva Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 316.585.150,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.094.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of June.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

KoSa Foreign Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, a share capital of one billion eight hundred thirty-five million eighteen thousand seven hundred fifty Euro (EUR 1.835.018.750,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100563,

here represented by Olivier de La Guéronnière, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on June 27, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing under the laws of Luxembourg under the name of ARTEVA Europe S.à r.l. (the Company), with registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67094, established pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, dated November 16, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 48, dated January 27, 1999, and whose articles of association have last been amended pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg and acting in replacement of the undersigned notary, dated June 29, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1990, dated August 10, 2012.

II. The Company's share capital is set at three hundred sixteen million five hundred eighty-five thousand fifty United States Dollars (USD 316.585.050,00) represented by six million three hundred thirty-one thousand seven hundred one (6.331.701) shares of fifty United States Dollars (USD 50,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of one hundred United States Dollars (USD 100,00) to raise it from its present amount of three hundred sixteen million five hundred eighty-five thousand fifty United States Dollars (USD 316.585.050,00) to three hundred sixteen million five hundred eighty-five thousand one hundred fifty United States Dollars (USD 316.585.150,00), by the creation and issuance of two (2) new shares of fifty United States Dollars (USD 50,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

KoSa Foreign Investments S.à r.l., prenamed, declares to subscribe the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,00) each, for an aggregate amount of one hundred United States Dollars (USD 100,00), together with a total share premium in the amount of one hundred seventy-six million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred United States Dollars (USD 176.999.900,00), by contribution in kind in the total amount of one hundred seventy-seven million United States Dollars (USD 177.000.000,00), consisting in the conversion of a receivable in the same total amount held by KoSa Foreign Investments S.à r.l., prenamed, towards the Company (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

#### *Evidence of the contribution's existence and Value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of June 27, 2013 of KoSa Foreign Investments S.à r.l., prenamed, "certified true and correct" by its management;
- a contribution declaration of KoSa Foreign Investments S.à r.l., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

#### *Effective implementation of the contribution in kind*

KoSa Foreign Investments S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has subsequently not been transferred and no legal or natural person other than KoSa Foreign Investments S.à r.l., prenamed, is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the transfer.

#### *Report of the Company's managers*

The report of the managers of the Company, dated June 27, 2013, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above resolutions, the first paragraph of article 5 of the Company's articles is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The capital is set at three hundred sixteen million five hundred eighty-five thousand one hundred fifty United States Dollars (USD 316.585.150,00) represented by six million three hundred thirty-one thousand seven hundred and three (6.331.703) ordinary shares with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,00) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above,

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

## A COMPARU:

KoSa Foreign Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social d'un milliard huit cent trente-cinq million dix-huit mille sept cent cinquante Euro (EUR 1.835.018.750,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100563,

ici représenté par Olivier de La Guéronnière, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 27 juin 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination ARTEVA Europe S.à r.l. (la Société), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67094, constituée suivant acte reçu par de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 48, en date du 27 janvier 1999, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch/Alzette et agissant en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 29 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1990, en date du 10 août 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à trois cent seize millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille cinquante Dollars Américains (USD 316.585.050,00) représenté par six millions trois cent trente-et-un mille sept cent une (6.331.701) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent Dollars Américains (USD 100,00) pour le porter de son montant actuel de trois cent seize millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille cinquante Dollars Américains (USD 316.585.050,00) à trois cent seize millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille cent cinquante Dollars Américains (USD 316.585.150,00), par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) (les Nouvelles Parts Sociales), investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

### *Souscription - Libération*

KoSa Foreign Investments S.à r.l., prénommée, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune, pour un montant total de cent Dollars Américains (USD 100,00), ensemble avec une prime d'émission totale de cent soixante-seize millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Dollars Américains (USD 176.999.900,00), par apport en nature d'un montant total de cent soixante-dix-sept millions de Dollars Américains (USD 177.000.000,00), consistant en la conversion d'une créance du même montant total détenue par KoSa Foreign Investments S.à r.l., prénommée, sur la Société (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

### *Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 27 juin 2013 de KoSa Foreign Investments S.à r.l., prénommée, «certifié sincère et véritable» par sa gérance;
- une déclaration d'apport de KoSa Foreign Investments S.à r.l., prénommée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction de la Créance.

### *Réalisation effective de l'apport*

KoSa Foreign Investments S.à r.l., prénommée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que KoSa Foreign Investments S.à r.l., prénommée, ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer son transfert.

### *Rapport des gérants de la Société*

Le rapport des gérants de la Société en date du 27 juin 2013, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent seize millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille cent cinquante Dollars Américains (USD 316.585.150,00), représenté par six millions trois cent trente-et-un mille sept cent trois (6.331.703) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: de la Guéronnière, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8743. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013111873/160.

(130136519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

### **BK Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 179.175.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize,

Le dix-neuf juillet,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"STANMER HOLDINGS LIMITED", société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à Gibraltar, Gibro House, 4 Giro's Passage, inscrite au "Registrar of Companies" de Gibraltar sous le numéro 99837,

représentée par son administrateur à savoir Monsieur Nicolas LAZAROV, administrateur de sociétés, né à Sofia (Bulgarie), le 1<sup>er</sup> octobre 1962, demeurant à F-75009 Paris, 30, place Saint Georges,

ici représenté par Monsieur Stéphane AVZARADEL, employé privé, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 10, avenue du 10 Septembre,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 juillet 2013,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet les activités de prestations de services administratifs ainsi que de conseils en management et généralement toutes opérations annexes aux activités citées précédemment.

La société a également pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "BK FINANCE S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg-Ville par simple décision du ou des gérants. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les cent vingt-quatre (124) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, la société "STANMER HOLDING LIMITED", prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille treize.

### Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

### Décisions de l'associé unique

La comparante, représentée comme indiquée ci-avant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Nicolas LAZAROV, administrateur de sociétés, né à Sofia (Bulgarie), le 1<sup>er</sup> octobre 1962, demeurant à F-75009 Paris, 30, place Saint Georges.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Avzaradel, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 juillet 2013. Relation: LAC/2013/34440.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013111927/104.

(130135760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

### **Bravissima (BC) Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 170.287.

L'an deux mille treize, le dix-sept juin,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions Bravissima (BC) Luxco S.C.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.287, constituée suivant acte notarié en date du 9 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2095 du 23 août 2012.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 14 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 818 du 6 avril 2013.

L'assemblée est ouverte à 9.20 heures sous la présidence de Madame Monique Badiner, avec adresse professionnelle à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden,

qui désigne comme secrétaire Madame Anna Fox, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anna Fox, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer;
2. Modification subséquente de la 1<sup>ère</sup> phrase de l'alinéa 1 de l'article 2 des statuts de la Société;
3. Modification l'adresse professionnelle du gérant de la Société;
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les

mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convoations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier, dans les versions anglaise et française, la 1<sup>ère</sup> phrase de l'alinéa 1 de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

" **Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

**Version française:**

« **Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

*Troisième résolution:*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier avec effet immédiat l'adresse professionnelle du gérant de la Société, la société Bravissima (BC) et de la fixer à la nouvelle adresse du siège social de la Société, savoir L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9.28 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bachner, A. Fox, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 1<sup>er</sup> juillet 2013. REM/2013/1108. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013111910/67.

(130135840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Breizh 44 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Enseigne commerciale: Le BARR-A-GWINN-HEURE.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 17, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 179.212.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize,

Le premier août,

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Grevenmacher.

A comparu:

Monsieur Luc CLÉRO, commerçant, né à Nantes (France) le 7 septembre 1967, célibataire, demeurant à L-6612 Wasserbillig, 5, rue des Bateliers.

ci-après dénommé «le comparant» ou «l'associé».

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

**Art. 2. Objet.** La société a pour objet l'exploitation d'une brasserie-restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

**Art. 3. Dénomination.** La société prend la dénomination de "BREIZH 44 S.à r.l.", exerçant ses activités sous l'enseigne commerciale de «Le BARR-A-GWINNHEURE».

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Wasserbillig.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Des succursales pourront être établies partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées par un versement en espèces, attribuées en totalité à l'associé unique Monsieur Luc CLÉRO, commerçant, né à Nantes (France) le 7 septembre 1967, demeurant à L-6612 Wasserbillig, 5, rue des Bateliers, en rémunération de son apport.

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou accord unanime des associés, suivant le cas.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

**Art. 10. Cession et Transmission des parts.**

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants, soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment

de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

**Art. 11. Décès, Incapacité, Faillite ou Déconfiture de l'associé ou de l'un des associés.** Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 12. Gérance.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non-associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Le ou les gérants représentent, de même, la société en justice soit en demandant, soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

**Art. 13.** Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 14.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

**Art. 17. Inventaire - Bilan.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

**Art. 18. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

**Art. 19. Dissolution - Liquidation.** Lors de la dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Disposition transitoire.*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente-et-un décembre 2013.

*Constataion.*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

112211

*Frais.*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille (1.000.- €) euros.

*Assemblée générale extraordinaire.*

Et à l'instant, l'associé unique, Monsieur Luc CLÉRO, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique Monsieur Luc CLÉRO, prénommé, se désigne lui-même comme gérant unique de la société à responsabilité limitée "BREIZH 44 S.à r.l.", pour une durée illimitée.

Il engage valablement la société par sa seule signature, sans limitation de montant.

2. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-6637 Wasserbillig, 17, Esplanade de la Moselle.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue du comparant, celui-ci connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. CLÉRO, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 01 août 2013. Relation: GRE/2013/3205. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 05 août 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013111946/143.

(130136955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**BRS International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 140.077.

—  
RECTIFICATION

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth of January.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Maître Eric SUBLON, avocat à la Cour, residing professionally in Senningerberg, as chairman, and

2. Maître Yann SPIEGELHALTER, avocat, residing professionally in Senningerberg, as secretary and scrutineer, acting as members of the board and on the basis of the proxies given by the shareholders of BRS International S.A. (hereinafter referred to as the "Company"), a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, 1, place du Théâtre, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.077, incorporated under the name of SREEMO S.A. by virtue of a deed received by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 1 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1893 dated 1 August 2008,

of which the articles of association have been amended for the last time by a shareholders' meeting held on 28 August 2012 (the "Meeting"), before the undersigned notary, documented by a notarial deed dated 28 August 2012, registered in Grevenmacher, on 4 September 2012, Relation: GRE/2012/3248, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2520 dated 10 October 2012, (the "Notarial Deed"), Deposit L120160738,

and of which the proxies, given under private seal, remained attached to the Notarial Deed.

The aforementioned appearing persons, Maître Eric SUBLON and Maître Yann SPIEGELHALTER, acting respectively as members of the board at the Meeting, declare and request the notary to document that a material error appears on page 33 (French version) of the Notarial Deed in relation to the wording of the Article 17 of the French version of the restated articles of association, which is worded as follows:

« **Art. 17. Pouvoir de représentation.** La Société sera engagée par (a) la signature conjointe de deux Administrateurs ou par, (b) la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil.", and which should be rectified in order to avoid any doubts on the powers of representation granted by the Company to its legal representatives.

Said Article 17, in the last consolidated version of the articles of association of the Company prior to the Meeting and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register on 7 June 2011 and published in the in the Mémorial C,

Recueil des Sociétés et Associations, number 1777 dated 4 August 2011 (the "Previous Consolidated Version") is worded as follows in its English version:

« **Art. 17. Representation.** The Company will be bound by (i) the single signature of the Chairman, (ii) the joint signature of any two Directors, or (iii) by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall have been delegated by the Board.";

and in its French version:

« **Art. 17. Pouvoir de représentation.** La Société sera engagée par (a) la signature individuelle du président (b) la signature conjointe de deux Administrateurs ou par, (c) la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil.";

Therefore, the members of the board appearing request the notary to document the rectification of this material error occurred in the Notarial Deed, so that the French version of Article 17 of the restated articles of association of the Company shall henceforth be read as follows:

« **Art. 17. Pouvoir de représentation.** La Société sera engagée par (a) la signature individuelle du président (b) la signature conjointe de deux Administrateurs ou par, (c) la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil.".

Said members of the board appearing, acting in their above stated capacity, request the undersigned notary to mention the present rectification whenever necessary and declare that all other articles and clauses of the Notarial Deed remain unchanged.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately nine hundred euro.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the members of the board appearing the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same members of the board appearing, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board appearing, known to the notary by names, surnames, civil statuses and residences, they signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quinze janvier.

Par-devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Maître Eric SUBLON, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Senningerberg, comme président, et
2. Maître Yann SPIEGELHALTER, avocat, demeurant professionnellement à Senningerberg, comme secrétaire et scrutateur,

agissant en leur qualité de membres du bureau et sur base des procurations données par les actionnaires de BRS International S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 1, place du Théâtre, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.077, constituée sous le nom de SREEMO S.A. en vertu d'un acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, du 1<sup>er</sup> juillet 2008, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1893 du 1<sup>er</sup> août 2008,

dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par une assemblée des actionnaires tenue le 28 août 2012 (l'«Assemblée») devant le notaire soussigné, par un acte notarié du 28 août 2012, enregistré à Grevenmacher, le 4 septembre 2012, Relation: GRE/2012/3248, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2520 du 10 Octobre 2012, Acte Notarié»), Dépôt L120160738,

et dont les procurations, données sous seing privé, sont restées annexées à l'Acte Notarié.

Les personnes comparantes susmentionnées, Maître Eric SUBLON et Maître Yann SPIEGELHALTER, agissant respectivement comme membres du bureau lors de l'Assemblée, déclarent et demandent au notaire d'acter qu'une erreur matérielle s'est produite à la page 33 (version française) de l'Acte Notarié concernant la formulation de l'article 17 de la version française des statuts modifiés et consolidés, l'article étant formulé comme suit:

« **Art. 17. Pouvoir de représentation.** La Société sera engagée par (a) la signature conjointe de deux Administrateurs ou par, (b) la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil.»

et qui doit être corrigé pour éviter tout doute sur les pouvoirs de représentation conférés par la Société à ses représentants légaux.

Ledit article 17 dans la dernière version consolidée des statuts de la Société avant l'Assemblée, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg le 7 juin 2011 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1777 du 4 août 2011 (Ancienne Version Consolidée) est libellé dans sa version anglaise comme suit:

« **Art. 17. Representation.** The Company will be bound by (i) the single signature of the Chairman, (ii) the joint signature of any two Directors, or (iii) by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall have been delegated by the Board.»;

et dans sa version française:

« **Art. 17. Pouvoir de représentation.** La Société sera engagée par (a) la signature individuelle du président (b) la signature conjointe de deux Administrateurs ou par, (c) la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil.»

En conséquence, les membres du bureau comparants demandent au notaire d'acter la rectification de cette erreur matérielle survenue dans l'Acte Notarié, de manière à ce que la version française de l'Article 17 des statuts coordonnés de la Société soit désormais libellée comme suit:

« **Art. 17. Pouvoir de représentation.** La Société sera engagée par (a) la signature individuelle du président (b) la signature conjointe de deux Administrateurs ou par, (c) la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil.».

Lesdits membres du bureau comparants, agissant en leur qualité susmentionnée, demandent au notaire soussigné de mentionner la présente rectification à chaque fois que nécessaire et de déclarer que tous les autres articles et clauses de l'Acte Notarié restent inchangés.

#### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à neuf cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des membres du bureau comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes,

Et lecture faite aux membres du bureau comparants, connus par le notaire par leur nom, prénom, statut civil, et résidence, ceux-ci ont signé avec Nous, le notaire, le présent original de l'acte.

Signé: Eric SUBLON, Yann SPIEGELHALTER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 janvier 2013. Relation GRE/2013/354. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013111953/122.

(130135823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

#### **Brenlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 143.148.

L'an deux mille treize, le premier août.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **ONT COMPARU**

- METRA S.P.A., Società per azioni, ayant son siège social au 1, Via Stacca, I-25050 Rodengo Saiano,
  - EUROPARTNERS VENTURES SRL, Società a responsabilità limitata, ayant son siège social au 22, Via Trento, I-25060 Collebeato,
  - Monsieur Andrea FRANCESCHETTI, demeurant au 16, via Del Mulino, I-85049 Iseo,
  - Madame Giovanna FRANCESCHETTI, demeurant au 15, via Capriolo, I-25100 Brescia,
  - Madame Maria Chiara FRANCESCHETTI, demeurant au 58, Via Caporalino, I-25060 Cellatica,
  - Madame Caterina ARCHETTI, demeurant au 8, via Colombera, trav.1,1, I-25049 Iseo,
- ici représentés par Madame Laurence BARDELLI, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de plusieurs procurations sous seing privé.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «BRENLUX S.à r.l.», (ci-après la "Société") une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143148, ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié en date du 19 septembre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 2922 en date du 08 décembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte notarié daté du 21 janvier 2009, publié au Mémorial C numéro 684 en date du 30 mars 2009.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

Les associés décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

*Deuxième Résolution*

Les associés décident de nommer en tant que liquidateur, Monsieur Valerio Marinelli, né le 21.01.1956 à Brescia (Italie) demeurant au 88/c Via Egidio Dabbeni 88/c, I-25133 Brescia (Italie).

*Troisième Résolution*

Les associés décident que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté.

*Quatrième Résolution*

Les associés décident de donner décharge pleine et entière aux gérants pour l'exécution de leurs mandats respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la mandataire des personnes comparantes, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. BARDELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 août 2013. Relation: EAC/2013/10293. Reçu douze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013111947/57.

(130136684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Cosmetic Japan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 161.965.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth of July,

Before Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Cosmetic Japan S.A. a société anonyme (public company limited by shares company), validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 72,356,000 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 161.965 (the "Company").

There appeared

the sole shareholder of the Company;

here represented by Ekaterina Dublet, jurist, residing professionally in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, signed ne varietur shall remain annexed to the present deed together with the attendance list for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

1. as shown on the attendance list, the 723,560 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder of the Company has been duly informed;

2. in order to simplify the administrative and legal structure and to increase the operational efficiency of the group of companies the Company belongs to, the board of directors of the Company, on May 3, 2013, resolved to propose that the Company merges with and be absorbed by Santamossa Capital Investments B.V., a private company with limited liability, incorporated and validly existing under the laws of The Netherlands, having its registered office in Amsterdam (The Netherlands), and with address at John M. Keynesplein 13, 1066 EP Amsterdam, registered with the trade register under number 57823278 (the "Merger");

3. in the framework of the Merger and in accordance with the provisions of article 261 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Luxembourg Law"), a common draft terms of merger, drawn-up by the board of directors of the Company together with the management board of Santamossa Capital Investments B.V., has been enacted by Maitre Jean Seckler, civil law notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on May 21, 2013, published with the Memorial C - N°1270 on May 30, 2013, in accordance with the provisions of article 262 of the Luxembourg Law (the "Common Draft Terms of Merger");

4. in accordance with the provisions of article 267 of the Luxembourg Law, the following documents have been made available for the sole shareholder's inspection at the registered office of the Company, at least one month before the date of the present meeting:

- the Common Draft Terms of Merger;
- the annual accounts and the annual reports of the Company for the last two financial years;
- the financial statements as at 31 March, 2013, for the Company and as at 26 April, 2013, for Santamossa Capital Investments B.V.;
- the declaration of the sole shareholder of the merging companies in which he has agreed to refrain from requesting:
  - \* the report of the board of directors of the Company referred to in article 265 of the Luxembourg Law; and
  - \* the examination of the common draft terms of merger by independent expert and the subsequent expert report referred to in article 266 of the Luxembourg Law;
  - \* the declaration of the sole shareholder of the merging companies in which he has agreed to refrain from applying:
    - article 2:313 paragraph 1 Dutch Civil Code ("DCC") (no explanation of the board of managing directors is required); and
    - article 2:315 paragraph 1 DCC (no information of the board of managing directors on significant changes in assets and liabilities after the deposit of the merger proposal is required).

5. in accordance with the provisions of article 259 of the Luxembourg Law, the Company will transfer all of its assets and liabilities to Santamossa Capital Investments B.V. at the time of its dissolution without liquidation; and

6. the Merger will not have any consequences regarding the Company's creditors' right to be paid for their claims, nor will the merger have any consequences for the sole shareholder or creditors in the Company. The creditors of (i) Santamossa Capital Investments B.V. and (ii) the Company may, during a period of two months following the publication of the Merger, require guarantees for outstanding claims in accordance with article 268 of the Luxembourg Law.

The sole shareholder, represented as stated hereinabove, requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Approval of the merger by way of absorption of the Company by Santamossa Capital Investments B.V.; and
2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolution has been taken:

#### *Sole resolution*

It is resolved to approve the Merger under the terms and conditions set forth in the Common Draft Terms of Merger.

It is noted that the Merger will be effective as of the day following the date of execution of the deed of merger in the Netherlands.

#### *Statement of the notary*

The undersigned notary, in accordance with the provisions of article 271 (2) of the Luxembourg Law, hereby:

- certifies that all the required actions and formalities of the Company pursuant to the provisions of the Luxembourg Law have been validly and legally performed; and
  - finally declares to have performed all the required controls for the purpose of the present statement.
- There being no further business before the meeting, the meeting was thereupon adjourned.

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Merger, have been estimated at about EUR 1,500 (one thousand five hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le huitième jour de juillet,

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Cosmetic Japan S.A., une société anonyme, dûment constituée et valablement existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 72.356.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.965 (la «Société»).

#### A comparu

l'associé unique de la société;

ici représentée par Ekaterina Dublet, juriste, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur restera annexée au présent acte tout comme la liste de présence à des fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. tel qu'il ressort de la liste de présence, les 732,560 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été dûment informé;

2. afin de rationaliser la structure administrative et légale et d'améliorer l'efficacité opérationnelle du groupe de sociétés dont fait partie la Société, le conseil de gérance de la Société a, en date du 3 mai 2013, décidé de proposer que la Société fusionne et soit absorbée par Santamossa Capital Investments B.V., une société à responsabilité limitée, dûment constituée et valablement existante en vertu des lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, et son adresse professionnelle au John M. Keynesplein 13, 1066 EP Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 57823278 (la «Fusion»);

3. dans le cadre de la Fusion et conformément aux dispositions de l'article 261 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), un projet commun de fusion établi par les conseils de gérance de la Société et de Santamossa Capital Investments B.V., a été établi par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg le 21 mai 2013, publié au Mémorial C - N°1270 en date du 30 mai 2013, conformément aux dispositions de l'article 262 de la Loi (le «Projet Commun de Fusion»);

4. conformément aux dispositions de l'article 267 de la Loi, les documents listés ci-dessous ont été mis à la disposition de l'associé unique au siège social de la Société, au moins un mois avant la date de la présente assemblée, afin de lui permettre d'en prendre connaissance:

- le Projet Commun de Fusion;
- les comptes annuels et les rapports annuels de la Société pour les trois dernières exercices;
- les états comptables arrêtés au 31 mars 2013 pour la Société et au 26 avril 2013 pour Santamossa Capital Investments B.V.;
- la déclaration de l'associé unique des sociétés qui fusionnent par laquelle ce dernier a accepté de renoncer:
  - \* au rapport du conseil de gérance de la Société prévu à l'article 265 de la Loi; et
  - \* à l'analyse du projet commun de fusion par un expert indépendant et l'analyse subséquente de son rapport conformément à l'article 266 de la Loi;
- la déclaration de l'associé unique des sociétés qui fusionnent par laquelle ce dernier a accepté de renoncer à l'application des dispositions suivantes

\* l'article 2:313 paragraphe 1 du code civil hollandais (aucune explication n'est requise de la part du conseil de gérance);  
et

\* l'article 2:315 paragraphe 1 du code civil hollandais (aucune information n'est requise par le conseil de gérance sur les changements substantiels concernant l'actif et le passif qui suivent le dépôt de la proposition de fusion).

5. conformément aux dispositions de l'article 259 de la Loi, la Société transférera, par suite et au moment de sa dissolution sans liquidation, l'ensemble de son patrimoine, actifs et passifs, à Santamossa Capital Investments B.V.

6. la Fusion n'aura aucune conséquence sur les droits des créanciers de la Société à être remboursés de leurs créances, ni sur ceux l'associé unique de la Société ou des créanciers de la Société. Les créanciers de (i) Santamossa Capital Investments B.V. et de (ii) la Société pourront durant une période de deux mois suivant la publication de la Fusion exiger des garanties sur les créances en cours conformément à l'article 268 de la Loi.

L'associé unique, représentée comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Approbation de la fusion par absorption de la Société par Santamossa Capital Investments B.V.; et
2. Divers.

Après que ce qui précède a été approuvé par l'associé unique, la résolution suivante a été adoptée:

#### *Résolution unique*

Il est décidé d'approuver la Fusion selon les termes et conditions établis par le Projet Commun de Fusion.

Il est noté que la Fusion sera effective à compter du jour suivant la date de signature de l'acte de fusion aux Pays-Bas.

#### *Déclaration du notaire*

Le notaire soussigné, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, par le présent:

- certifie que toutes les mesures et formalités incombant à la Société en vertu de la Loi ont été valablement et légalement réalisées; et

- déclare enfin avoir réalisé tous les contrôles dans le but de produire la présente déclaration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la fusion, s'élève à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents Euro).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ekaterina Dublet, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juillet 2013. Relation GRE/2013/2861. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013111977/163.

(130136362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

#### **Caliax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 54.533.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CALIAX S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 21 mars 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 330 du 10 juillet 1996 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 22 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 458 du 2 mars 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc NICKELS, économiste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Olivier BLOCK, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard SCHEIWEN, économiste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège social à L-1259 Senningerberg, 13-15 Breedewues.

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article deux des statuts est modifié comme suit:

«Le siège social est établi à Senningerberg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. NICKELS, O. BLOCK, G. SCHEIWEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35124. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013111982/47.

(130136280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Dünen Resort S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 91.702.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen.

On the fifth day of July.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The public limited company "BODUHURA RESORT S.A.", R.C.S. Luxembourg section B number 91707, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the public limited company (société anonyme) "DÜNEN RESORT S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 91702, has been incorporated by a deed received by Maître André-Jean- Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on February 17, 2003, published in the Mémorial C number 284 of March 17, 2003 and that its articles of association have been amended by deed of Maître Jacques DELVAUX, then notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on May 21, 2003, published in the Mémorial C number 709 of July 4, 2003 (the "Company").

2) That the Company's capital is fixed at five million Euro (EUR 5,000,000.-), represented by fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.

9) That full and entire discharge is granted to the directors and the supervisory auditor for the performance of their assignments.

10) That all the shares of the dissolved company have been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand two hundred fifty Euro (EUR 1,250.-).

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille treize.

Le cinq juillet.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A comparu:

La société anonyme "BODUHURA RESORT S.A.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 91707, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, domiciliée professionnellement à L-6130 Luxembourg, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme "DÜNEN RESORT S.A." ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 91702, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 17 février 2003, publié au Mémorial C numéro 284 du 17 mars 2003 et que ses statuts ont été modifiés par acte de Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 709 du 4 juillet 2003 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à cinq millions d'Euros (EUR 5.000.000,-), représenté par cinquante mille (50,000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune.

3) Que la comparante est l'actionnaire unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

11) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cent cinquante Euros (EUR 1.250,-).

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juillet 2013. Relation GRE/2013/2835. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013112063/105.

(130136264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

#### **DWS Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 25.754.

#### *Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. März 2013 Korrektur zur Eintragung Nr. 130054928*

Die Generalversammlung beschließt, KPMG Luxembourg S.ä.r.l. (R.C.S. Luxembourg B 149.133) das Mandat als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft sowie der von ihr verwalteten Fonds für das Geschäftsjahr 2013 zu erteilen.

Die Generalversammlung bestätigt die folgenden Änderungen in der Zusammensetzung des Verwaltungsrates:

Es wird festgestellt und bestätigt, mit Wirkung vom 15. März 2013 Herrn Dr. Matthias Liermann, geschäftsansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190, in den Verwaltungsrat aufzunehmen.

Es wird festgestellt und bestätigt, dass die Aufnahme von Herrn Dr. Matthias Liermann, in den Verwaltungsrat der Gesellschaft unter der Voraussetzung der Genehmigung durch die CSSF erfolgte.

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Dr. Matthias Liermann als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu erteilen.

Es wird festgestellt und bestätigt, mit Wirkung vom 15. März 2013 Herrn Holger Naumann, geschäftsansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190, in den Verwaltungsrat aufzunehmen.

Es wird festgestellt und bestätigt, dass die Aufnahme von Herrn Holger Naumann, unter der Voraussetzung der Genehmigung durch die CSSF erfolgte.

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Holger Naumann als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu erteilen.

Es wird festgestellt und bestätigt, dass Frau Dorothee Wetzels, geschäftlich ansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190, ihr Mandat im Verwaltungsrat zum 15. März 2013 niedergelegt hat.

Es wird festgestellt und bestätigt, dass Herr Jochen Wiesbach, geschäftlich ansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190, sein Mandat im Verwaltungsrat zum 15. März 2013 niedergelegt hat.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Klaus-Michael Vogel, geschäftlich ansässig in 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Klaus-Michael Vogel als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Heinz-Wilhelm Fesser, geschäftlich ansässig in 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Heinz-Wilhelm Fesser als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Ernst Wilhelm Contzen, geschäftlich ansässig in 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Ernst Wilhelm Contzen als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Dr. Asoka Wöhrmann, geschäftlich ansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Dr. Asoka Wöhrmann als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Wolfgang Matis, geschäftlich ansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Wolfgang Matis als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Frank Kuhnke, geschäftlich ansässig in Floor 4, 20 Finsbury Circus, EC2M 1NB London, United Kingdom, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Frank Kuhnke als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31.12.2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Référence de publication: 2013112062/55.

(130135877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 55.475.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés la société à responsabilité limitée Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 13 juin 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 493 du 2 octobre 1996 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte notarié du 9 septembre 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2423 du 10 novembre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc NICKELS, économiste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Olivier BLOCK, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard SCHEIWEN, économiste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les parts, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège social à L-1259 Senningerberg, 13-15 Breedewues.

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié comme suit:

«Le siège social est établi à Senningerberg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. NICKELS, O. BLOCK, G. SCHEIWEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35122. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013112123/48.

(130136276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**MO Group International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. MO Group International S.A.).**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 177.420.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108211/11.

(130131488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

**Gefirex SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 228-230, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.593.

L'an deux mille treize, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «GEFIREX SPF S.A.», ayant son siège social à L-9990 Weiswampach, Duarefstrooss 45 (matr: 1987 4005 803)

constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, de résidence à Luxembourg, en date du 9 septembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 369 du 18 décembre 1987, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, en date du 31 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2407 du 27 décembre 2006, ayant eu son statut juridique actuel par acte passé pardevant le notaire instrumentaire en date du 13 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 750 du 18 avril 2011

inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro B 26.593.

La séance est ouverte à 9.45 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BALTUS, conseiller d'entreprise, né le 22.12.1961 à Aachen, demeurant professionnellement à L-9806 Hosingen, 13/34 Haaptstrooss.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les points suivants ont été portés à l'ordre du jour:

1. Changement du siège social de la société
2. Nomination d'administrateurs et définition de leurs pouvoirs
3. Tenue de l'assemblée générale
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

#### *Première résolution*

Luxembourg, 228-230, route d'Esch, et de modifier par conséquent

L'assemblée décide de fixer le siège de la société à L-1471 l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 2 des statuts pour lui conférer désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa 2.** Le siège social est établi en la commune de Luxembourg-ville».

#### *Deuxième résolution*

Les mandats d'administrateurs de Monsieur BALTUS et de Me JUNKER sont prolongés pour une durée de six ans; Monsieur Baltus est également nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société avec sa seule signature pour une durée de six ans.

Est nommé en remplacement de Monsieur Georges RECULE, dont la démission est acceptée avec décharge pour l'exercice de ses fonctions, Monsieur Dany BOURGUIGNON, né à Couvin (B), le 24 mai 1962, demeurant à L-9911 Troisvierges, In der Allern 4B et ce pour une durée de six ans.

Le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur André Lefèbvre, est prolongé pur une durée de six ans.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de tenir exceptionnellement l'assemblée générale ordinaire de la société au mois de septembre 2013.

#### *Déclaration du comparant*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 10 heures.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ six cents euros (600.- €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jean-Louis BALTUS, Dany BOURGUIGNON, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 28 juin 2013. Relation: DIE/2013/8284. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013112175/77.

(130136363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

---

**Iniohos Investment Management SICAV-SIF (Lux), Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 145.858.

Les comptes annuels sociaux arrêtés au 31 décembre 2012 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires en date du 11 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108012/12.

(130131449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**Moon International Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 66.836.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108217/10.

(130131661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**MSEOF Bayerstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.897.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66915 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013108222/10.

(130130673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---

**Property Gelsenkirchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Property Gelsenkirchen S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013108293/11.

(130131161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

---